

Bertrand SUBSOL Secrétaire Départemental SE-UNSA des Landes

Α

Madame l'Inspectrice d'Académie Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale

Mont de Marsan, le 22 novembre 2010

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Depuis plusieurs années scolaires, nos collègues rencontrent les plus grandes difficultés à se faire rembourser les frais engagés durant leur service :

- Frais de déplacements pour les personnels RASED, Conseillers pédagogiques, Maîtres Animateurs Informatique, Maîtres Formateurs.
- Frais de déplacements pour les formations
- Frais de déplacements pour les animations pédagogiques
- Frais de correction des concours
- ...

Nos collègues doivent faire des avances pouvant aller jusqu'à plusieurs milliers d'euros, les mettant dans des situations financières difficiles.

Par un courrier daté du 8 novembre, vous expliquez que ces retards sont dus à des problèmes budgétaires.

Si nous nous félicitons du fait que vous informiez nos collègues de la situation, nous ne pouvons accepter cet état de fait.

En conséquence, je vous informe que le SE-UNSA a appelé les collègues à ne plus se déplacer que ce soit dans le cadre de leur fonction, pour des formations ou pour les animations pédagogiques.

Les collègues ne doivent pas assumer personnellement les manques de l'Education Nationale.

Veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en mon attachement à un Service Public d'Education de qualité.

Bertrand SUBSOL Secrétaire Départemental du SE-UNSA